

Fonctionnement du CSE

La Direction annonce qu’une expertise aura lieu pour établir un état des lieux des comptes du CSE, après le départ du trésorier de longue date.

Le CSE s’étonne de ce qu’il considère comme une forme de suspicion à son encontre.

Le CSE observe que la Direction, comme à son habitude, ne communique pas les documents attendus au Cabinet Métis, en charge de l’expertise de la situation économique de l’entreprise. Il regrette que son action en soit ainsi entravée.

Annonces de la Direction

La Direction indique qu’à la suite d’une contestation de l’URSSAF, l’intéressement versé sera finalement de 4,05 % et non de 6,86 %. Toutefois, un complément sera versé ultérieurement pour combler cet écart.

La Direction annonce qu’une nouvelle infirmière rejoindra le service de santé à partir de septembre, en CDI à temps plein.

Positions du CSE

Le CSE salue l’initiative de la Direction d’accorder des jours de télétravail supplémentaires pendant la canicule. Malheureusement, la note de Direction n’a pas été transmise partout, certains managers faisant exprès de l’ignorer. Pire encore, quelques-uns ont cherché à exercer une contrainte sur le télétravail, contraire à l’idée de facilitation promue par la Direction.

Concernant les primes d’audit, le CSE regrette que l’explication de leur montant manque de transparence si bien qu’elles demeurent mal comprises. De surcroît, le CSE déplore leur très faible montant, totalement démotivant.

Le CSE observe de plus que les agents d’Île-de-France sont pénalisés par les actes de vandalisme répétés.

Le CSE signale que le retrait des produits d’entretien efficaces et la consigne du « 1 litre d’eau par abri »

Management déviant

Le CSE rappelle qu’il avait émis de longue date des alertes concernant un manager de la Direction du Patrimoine. L’instance regrette que la Direction ait réagi aussi tardivement en prononçant des sanctions contre lui, mais après le départ de plusieurs salariés.

Le CSE déplore que ce manager ait pu instaurer aussi longtemps un climat de crainte et de défiance. Une telle situation aurait pu être évitée si la Direction avait tenu compte de ses alertes.

Le CSE proclame PLUS JAMAIS ÇA ! Et invite la Direction à revoir son dispositif de préventions des risques psychosociaux.